

Abidjan, le 07 MARS 2018

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNIQUE :

Il est ouvert au titre de l'année 2018, des **concours de recrutement, sur étude de dossier**, pour l'accès aux emplois ci-après, dans la limite du nombre de postes budgétisés :

CONCOURS	GRADE	POSTES BUDGETAIRES
Médecin Généraliste	A4	320
Médecin Interne	A4	50
Pharmacien Généraliste	A4	85
Pharmacien Interne	A4	25
Chirurgien-Dentiste Généraliste	A4	25
Vétérinaire	A4	10

Peuvent faire acte de candidature, les personnes de nationalité ivoirienne titulaires du diplôme d'Etat de Docteur dans la spécialité ou tout diplôme admis en équivalence pour les emplois de Médecin Généraliste, Médecin Interne, Pharmacien Généraliste, Pharmacien Interne, Chirurgien-Dentiste et Vétérinaire.

Les candidats doivent être âgés de **dix-huit (18)** ans au moins et de **quarante-cinq (45)** ans au plus au **31 décembre 2017**.

Les inscriptions sont reçues en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique, www.fonctionpublique.gouv.ci, du **vendredi 09 mars au vendredi 04 mai 2018**.

Les visites médicales et le dépôt des dossiers de candidature s'effectueront dans les Directions Régionales de la Fonction Publique de : **ABIDJAN, YAMOOUSSOUKRO, BOUAKE, KORHOGO, ABENGOUROU, BONDOUKOU, SAN-PEDRO, GAGNOA, DALOA, MAN et ODIENNE** aux dates qui seront indiquées sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique, www.fonctionpublique.gouv.ci, lors de l'inscription en ligne.

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- un curriculum vitae certifié sincère ;
- une photocopie de la carte professionnelle ou de l'attestation d'inscription à l'ordre national des Médecins, Pharmaciens ou Chirurgiens-Dentistes de Côte d'Ivoire pour les emplois de Médecin Généraliste, de Pharmacien Généraliste et de Chirurgien-Dentiste Généraliste ;
- une copie de la fiche de candidature à renseigner et à imprimer en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique : www.fonctionpublique.gouv.ci ;
- une copie originale de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif ayant moins de **six (06)** mois de date ;

- une copie originale du certificat de nationalité ;
- une copie originale du casier judiciaire ayant moins de **trois (03)** mois de date ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou de l'attestation d'identité en cours de validité ou du récépissé de demande de la carte nationale d'identité ou de la première page du passeport ou du permis de conduire ;
- un certificat de position militaire ou un état signalétique des services militaires effectués ou une fiche de recensement militaire délivré par les autorités militaires (pour les candidats de sexe masculin) ;
- une copie originale de l'extrait d'acte de mariage (pour les femmes mariées) ;
- une photocopie légalisée du Doctorat (diplôme définitif) sur présentation de l'original ou la photocopie légalisée de la décision d'équivalence délivrée par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES) pour les diplômes obtenus à l'étranger (et non l'attestation provisoire d'équivalence) ;
- une copie de l'arrêté de nomination dans la fonction d'interne pour les médecins et les pharmaciens internes ;
- un certificat de visite et contre-visite médicale délivré par une structure agréée par le Ministère de la Fonction Publique à imprimer en ligne sur son espace candidat ;
- une déclaration sur l'honneur de non engagement à la Fonction Publique à retirer sur le site des visites médicales au coût de deux mille **(2. 000) F CFA** ;
- un reçu de paiement de huit (08) photos d'identité numériques à prendre lors des visites médicales au coût de deux mille **(2. 000) F CFA** ;
- la quittance du paiement des droits d'inscription au concours fixés à vingt-trois mille cinq-cents **(23.500) F CFA** ;
- une enveloppe timbrée au format A5 pour l'expédition des dossiers en cas de non-admission au concours à retirer à la Poste de Côte d'Ivoire ;
- une pochette de candidature, spécifiant le type et la nature du concours d'un montant de trois mille **(3. 000) F CFA**, à retirer et à renseigner sur le site au moment du dépôt des dossiers.



Général Issa COULIBALY
Officier de l'ordre national

- Références :**
- 1-article 3 et suivants du décret n°93-607 du 02Juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique ;
 - 2- décret n° 2016-1141 du 21 décembre 2016 modifiant et complétant l'annexe du décret n° 2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux.